

COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 29 mars 2019.

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

## Nombre de conseillers :

en exercice	6	<b>Présents</b> : Gérald MABILE, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR.
présents	9	<b>Absents excusés</b> : Jean MICHEL qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Thierry PROLA qui donne pouvoir à Gérald MABILE, Grégoire MAZZINI qui donne pouvoir à Michel BACARISSE, Maurice ENGELMANN.
votants	9	<b>Absent</b> : Xavier CULEUX
Délibération n°	11/2019	<b>Secrétaire de séance</b> : Jacky LESUEUR.

## Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019.

Monsieur le maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

**Le conseil municipal à l'unanimité,**

**Décide** de ne pas augmenter les taux des taxes directes, à savoir:

- taxe d'habitation	15.77 %	produit	74 371 €
- taxe foncière (bâti)	24.33 %	produit	63 477 €
- taxe foncière (non bâti)	15.81 %	produit	2 988 €

**Soit un produit fiscal attendu de 140 836 €.**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 29 mars 2019

Le Maire,  
Patrick DAHLEM

